

# AVIS PUBLIC

## DÉROGATION MINEURE

### AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Est, par la présente, donnée par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, avis public que le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de la séance ordinaire qui se tiendra :

**Le lundi 8 avril 2024 à 19 h 30  
à la salle du Conseil située au  
1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire**

**Demande de dérogation mineure numéro 2024-DER-163  
visant à autoriser la marge de recul latérale à 2,06 mètres.**

Zone : Ra-1

La dérogation mineure demandée vise à autoriser la marge de recul latérale à 2,06 m sur le lot 4 159 877, situé au 33, rue Robert.

Le règlement de zonage présentement en vigueur prévoit une marge de recul latérale minimale de 3 m. Dans le présent cas, une diminution de 0,94 mètre de la marge de recul latérale est demandée.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 13<sup>e</sup> jour du mois de mars 2024.



Manon Donais,  
Directrice générale et greffière-trésorière